

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le mardi quinze septembre deux mil vingt-six dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le mercredi trente septembre deux mil vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX**, le **lundi vingt et un septembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Cindy GIARDINA, M. Guillaume LOMBARDIN, Mme Cécile MARRIETTE, M. Luc VERICEL, Mme Arlette SURGEY, M. Nicolas BONIN, Mme Anne GIROUDON, M. Patrice ROMEUF, Mme Annabel TURNEL, Mme Corinne JACQUEMONT, M. Philippe DUCHEZ, Mme Estelle ROUX, M. Martial CHAUMARAT, Mme Christiane BAYET, M. Mickael GAULT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Jocelyne PALLE, M. Gilles TRANCHANT, Mme Valérie ARNAUD, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Isabelle DELGADO, M. Hugo FRERY, M. John COURTEMANCHE, M. Victor BLANCHET, M. Jérôme PEYER, Mme Isabelle CHOULET-DÉMARIAUX, M. Gilbert DAVID, Mme Amélie DE ALMEIDA.

Absents : M. Jordan LETELLIER, M. Boris ARDUY, Mme Mireille DE LA CELLERY.

M. Jordan LETELLIER avait donné pouvoir à M. Martial CHAUMARAT, M. Boris ARDUY à Mme Cindy GIARDINA, Mme Mireille DE LA CELLERY à M. Gérard VERNET.

Le quorum est atteint.

Secrétaire : M. Guillaume LOMBARDIN.

Délibération n°2026/09/16 – Bilan des cessions et des acquisitions 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 ;

Mme Surgey propose au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE					
VENDEURS	CADASTRE	SURF (m²)	ADRESSE	PRIX	OBJET
ASSOCIATION SYNDICALE ALLEE DU RUISSEAU	BD	1962	1604 allée du ruisseau	gratuit	classement DP voie du lotissement
Monsieur et Madame NOIR	BC	350	237 7 chemin des Grands Garrets	gratuit	régularisation alignement
ASSOCIATION SYNDICALE PRE DE LA LUNE	AI	317	1710 lotissement allée du Ruisseau	gratuit	création d'un cheminement piétonnier reliant la rue Centrale et l'avenue de Saint Etienne pas les bassins de rétention.
SCI LES TERRES ROUGES	AY	134-137-139-142-146-151-156-162-165-167-169-170-172-176-178-179-181-182-183-187-188	9681 rue Claude Monet, rue des Terres Rouges	gratuit	classement dans domaine public
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	BL	628	1024 7 impasse de l'Abbaye	14 000,00 €	extension et végétalisation de l'école BRILLIE
Monsieur et Madame GASTEL	BO	139	65 rue du 8 mai 1945	1 560,00 €	alignement rue du 8 mai 1945
SA THOMAS	BC	674-675	3191 chemin des Grands Garrets	gratuit	classement voirie dans domaine public
Madame FOUGEROUSE (ép. ROBERT)	AE	833	333 7 rue des Sarrasins	7 992,00 €	mise en valeur du théâtre antique (création d'un cheminement piétonnier)
SCCV CLOS ASTIER	AK	749	235 rue Chantelauze	2 058,00 €	alignement rue Chantelauze
Monsieur TRICAUD & Madame ZANARDI	AK	836	18 15 rue des Pureslles	432,00 €	alignement rue des Pureslles
cts FORESTIER	BO	108	92 rue maréchal Leclerc	2 208,00 €	alignement rue Maréchal Leclerc
ASSOCIATION MAISON FAMILIALE ET RURALE DU FOREZ	AI	127	1009 1 rue Centrale	90 000,00 €	réhabilitation des locaux
CESSIONS PAR LA COMMUNE					
ACQUEREURS	CADASTRE	SURF	ADRESSE	PRIX	OBJET
Monsieur MALECOT	AE	402	1280 rue de Montplaisir	70 000,00 €	cession au locataire
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	AY	880-882	3886 3 rue Fernand Léger	355,00 €	cession des locaux du Relais Petite Enfance
CONVENTIONS/AUTRE FONCIER					
PETITIONNAIRES	CADASTRE	surf.	ADRESSE	PRIX	OBJET
LA DIANA	BK	351-355-345-346-347	531 rue Florimont Roberthet	1 €	résiliation bail emphytéotique La Diana, Acquisition des locaux La Diana et conclusion bail emphytéotique avec SCI LA DOYENNE

Ce dossier ne donne pas lieu à vote.

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE

LE MAIRE,

29/09/2026

Christophe BAZILE
Maire de Montbrison
Président de Loire Forez agglomération

LE SECRETAIRE,

29/09/2026

Guillaume LOMBARDIN
Adjoint en charge de l'environnement,
de l'éducation, du périscolaire et de la
régie des restaurants

La présente délibération, à supposer que celle-ci est publiée, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX et/ou auprès de celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit prise ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.